

**Liste reprenant les informations à soumettre au Premier ministre par chaque membre du  
Gouvernement en vertu du Code de déontologie**

**Nom :** ETGEN  
**Prénom(s) :** Fernand  
**Fonction(s) :** Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs

**Activités rémunérées exercées au cours des 10 années précédant la prise de fonction(s) :**

- fonctionnaire de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines
- membre de la Chambres des Députés 2007-2013
- bourgmestre de la Commune de Feulen
- vice-président du syndicat intercommunal SIDEN 2005-2011
- membre du comité de SYVICOL 2005-2011
- président SICONA - 2013
- membre-suppléant Comité des régions

**Participations financières individualisées, sous forme d'actions ou d'autres titres, dans le capital d'une entreprise<sup>1</sup> :**

- société civile immobilière ETGEN, GOETHALS S.C.I. Oberfeulen  
(société civile immobilière avec mon épouse au capital de 1.000 €)

**Activités professionnelles exercées par le conjoint/partenaire au moment de la prise de fonction(s) :**

- nature de l'activité : salariée
- dénomination de la fonction exercée : chargée de cours de musique
- nom de l'employeur (le cas échéant) : Ecole de musique de l'Union Grand-Duc Adolphe

Je soussigné Fernand ETGEN :

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente liste ;
- m'engage, en cas d'évolution de la situation ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à mettre à jour la présente liste ;
- a pris connaissance que cette liste sera publiée en annexe de ma notice biographique sur le site internet du gouvernement.

Date 26 mai 2017

Signature



---

<sup>1</sup> Les parts de fonds communs de placement, vu qu'elles ne représentent pas un intérêt direct dans le capital d'une entreprise, ne doivent pas être déclarées.